MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES ÉCONOMIQUES D'ESPAGNE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE MADRID

N° 12 – 07 Juillet 2021

En bref

L'incidence continue d'augmenter et atteint 225 cas/100 000 hab. sur 14 jours (225,35 cas/100 000 hab. sur 14 jours au 06/07, soit +119pts par rapport au 29/06). **Au 05/07, 56,3 % de la population a reçu au moins une dose du vaccin, 41,2 % est vaccinée**. Le variant delta dit « indien » représentait près de 11 % des nouveaux cas au 05/07, voire 20 % dans certaines régions.

LE CHIFFRE À RETENIR

19 MD€

de fonds attendus en 2021 au titre des fonds européens pour la relance.

Les autorités sanitaires demandent de maintenir la vigilance face à l'augmentation rapide des cas, en particulier au sein de la population n'ayant pas accès au vaccin (les moins de 30 ans). Par ailleurs, les touristes britanniques doivent désormais être vaccinés ou présenter un test PCR négatif pour entrer en Espagne.

Le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur la 1ère partie de la réforme du système de retraites.

Mobile World Congress : le salon le plus important du secteur des télécommunications s'est tenu à Barcelone du 28/06 au 1er/07. Il avait été annulé en février 2020 au début de la crise sanitaire. L'édition 2021 a été maintenue, mais avec des restrictions sanitaires strictes et un niveau de participation réduit.

Zoom sur : Accord pour la réforme du système de retraites

Le Conseil des Ministres a approuvé le 06/07 l'avant-projet de loi sur les retraites après que les partenaires sociaux se sont mis d'accord le 28/06 sur la 1ère partie de la réforme du système de retraites. Cet avant-projet a été approuvé après l'accord du 28/06 avec les partenaires sociaux et l'accord de principe obtenu fin mai entre les trois parties (gouvernement, syndicats, patronat) qui prévoyait le retour à l'indexation des retraites sur les prix, un bloc de mesures incitatives pour rapprocher l'âge de départ effectif de l'âge de départ légal à la retraite et de nouveaux transferts de compétences de la Sécurité Sociale au budget de l'État pour les prestations non financées par les cotisations sociales. Le « facteur de soutenabilité », système de modulation du calcul de la pension mensuelle en fonction de l'espérance de vie introduit en 2013 et qui n'a jamais été appliqué, est également abrogé. Un nouveau « mécanisme d'équité intergénérationnel » non précisé à ce stade devra être adopté avant la fin de l'année, pour une mise en place en 2027. Un 2ème bloc de réformes du système de retraites est prévu courant 2022.

COVID-19

1 Vaccination

Au 05/07, 56,3 % de la population a reçu au moins une dose du vaccin, 41,2 % est vaccinée. Des 51,3 millions de doses distribuées aux régions (34,1 M de Pfizer-BioNTech, 4,8 M de Moderna, 10,4 M d'AstraZeneca et 2 M de Janssen), 44,5 M ont été administrées (86,8 %). Les Asturies (92,2 %) et l'Estrémadure (91,8 %) enregistrent les taux d'administration du vaccin les plus élevés, alors que Madrid (80,4 %) et Cantabrie (82 %) enregistrent les taux les plus faibles.

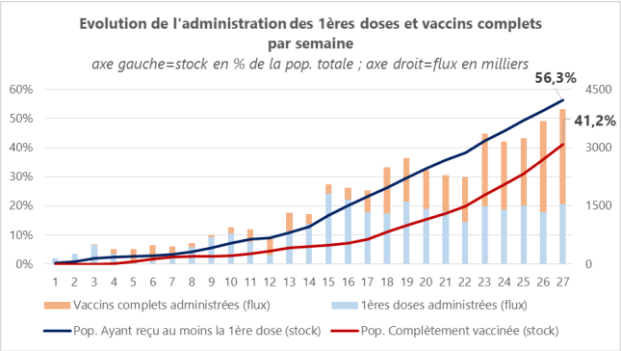

Source : Ministère de la Santé

Le jour de référence pour chaque semaine est le lundi : dernière donnée du 05/07/2021.

2 Restrictions

<u>Port du masque :</u> le masque n'est plus obligatoire en extérieur depuis le 26/06 à minuit, lorsqu'une distance d'1,5 m peut être maintenue. Si cette distance ne peut être respectée, ainsi que sur les

quais et dans les stations de transport, le masque reste obligatoire, même à l'air libre.

Arrivée sur le territoire espagnol :
Les touristes britanniques devront désormais être vaccinés ou apporter un test PCR négatif pour se rendre aux Îles Baléares. Cette décision, annoncée par le Président Pedro Sánchez et qui devra être formellement adoptée cette semaine, est motivée par la tendance ascendante de l'incidence et par la forte présence du variant Delta au Royaume-Uni. L'entrée en Espagne depuis le Royaume-Uni sans test PCR négatif était possible depuis le 24/05.
La liste des pays-tiers depuis lesquels l'arrivée n'est soumise à aucun contrôle sanitaire (ni test de diagnostic, ni vaccination) s'élargit : elle inclut désormais **les États-Unis, le Liban, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Suisse et Taiwan.**
Prolongation des restrictions sur les arrivées en provenance de l'Afrique du Sud et du Brésil jusqu'au 20 juillet au moins. Il s'agit de la 11ème prolongation pour éviter la propagation des variants beta et gamma en Espagne. Seuls les résidents et nationaux espagnols et andorrans sont autorisés à entrer sur le territoire espagnol depuis ces deux pays.
Prolongation des restrictions sur les arrivées en provenance d'Inde jusqu'au 10 juillet au moins : quarantaine obligatoire pour les passagers de 10 jours (ou 7 jours en cas de test PCR ou antigénique négatif).

Marche arrière de la flexibilisation des restrictions (non exhaustif) : en raison de l'augmentation de l'incidence, notamment dans les tranches d'âge des 12-19 ans et 20-29 ans, dont la vaccination n'a pas encore débuté, **certaines régions ont interrompu la flexibilisation des restrictions et/ou ont imposé de nouveau des mesures qui avaient été levées** :
Navarre : fermeture des discothèques à 1h à partir du 07/07 pendant 15 jours.
Catalogne : le gouvernement a annoncé la fermeture partielle des lieux de vie nocturne à partir du 09/07 pendant 15 jours. Les établissements qui ont des espaces ouverts (ex : terrasses) pourront accueillir des clients uniquement dans ces espaces.
Cantabrie : fermeture des lieux de vie nocturne à l'intérieur dans 16 communes en raison du nombre de cas actifs liés aux établissements de loisir nocturne (discothèques et bars) de ces zones.
Baléares : le gouvernement a limité la capacité d'accueil (100 personnes à l'intérieur / 200 à l'extérieur) dans l'hôtellerie-restauration à Magaluf (Majorque) et Sant Antoni De Pormany (Ibiza), déjà mis en place à Playa de Palma et El Arenal (Llucmajor).
Les gouvernements de Murcie et du Pays Basque ont indiqué qu'ils évaluent l'adoption de nouvelles mesures, alors que **le gouvernement andalou** suspendra pour l'instant la flexibilisation des restrictions sur son territoire. De plus, **la région de Castille-et-Léon** demandera dans le cadre du prochain Conseil Interterritorial de Santé la possibilité de réimposer un couvre-feu entre 01h et 06h.

Actualité économique

1 Mesures de réponse à la crise et de relance

Fond de soutien à la solvabilité des entreprises COFIDES (1 Md€) : le gouvernement a adopté en conseil des ministres l'accord mettant en place ce fonds destiné aux entreprises viables de taille moyenne touchées par la crise sanitaire. Les entreprises bénéficiaires pourront accéder à divers instruments de capital, dont notamment des prêts participatifs, et autres facilités de crédit. Les entreprises éligibles pourront candidater au fond de recapitalisation depuis ce lundi 28/06 jusqu'au 31/12/2021 auprès de l'entité publique COFIDES chargée de la gestion du

fonds. Son président, José Luis Curbelo, affirme que les premières opérations seront validées en septembre.

Plan de relance – mobilisation de 1,32 Md€ pour la transition écologique : le gouvernement a adopté un décret mobilisant 660 M€, qui pourront être progressivement élargis à 1,32 Md€, destinés à des aides pour les installations d'autoconsommation (jusqu'à 900 M€), stockage derrière les compteurs (jusqu'à 220 M€) et climatisation avec énergies renouvelables (jusqu'à 200 M€). Ces fonds, mobilisés dans le cadre du plan de relance espagnol, seront versés par le biais des régions une fois qu'aura été actée la répartition par communautés autonomes de la 1ère tranche de 660 M€.

2 Macroéconomie

Salaire minimum : remise du rapport de la commission consultative à la Ministre du travail. Cette commission, composée de 12 experts, propose une augmentation du salaire minimum comprise entre 6,4 et 10,4 % jusqu'à 2023. Cela correspond à une augmentation comprise entre 61€ à 99€ sur toute la période. Les rédacteurs devaient également définir dans un deuxième temps le rythme de convergence vers cette cible. Ils proposent différents scénarios avec une hausse entre 12 et 19€ en 2021, puis de 24 à 40€ en 2022 et enfin de 25 à 40€ en 2023. Le salaire minimum atteindrait alors entre 1 011 et 1 049€ en 2023. La 3ème Vice-présidente et Ministre du Travail, Yolanda Díaz, a indiqué qu'elle débattra de cette question lors des prochaines semaines avec le Président Pedro Sánchez sur la base de ces conclusions. Nadia Calviño de son côté s'oppose à toute augmentation avant 2022.

Prévisions de croissance : la Banque d'Espagne revoit à la hausse ses prévisions de croissance de PIB, à 6,2 % pour 2021 et 5,8 % en 2022. Ce regain d'optimisme par rapport aux dernières estimations de mars 2021 est justifié par la reprise d'activité plus forte que prévue au deuxième trimestre, permise par l'accélération de la campagne de vaccination et la baisse des contaminations de COVID-19 sur la période. **La Commission européenne a également revu à la hausse ses prévisions pour 2021 à 6,2 % par rapport à celles de mai** (5,9 %), mais à la baisse pour 2022 à 6,3 % (6,8 % en mai).

Inflation : l'estimation anticipée de l'indice de prix à la consommation (IPC) en juin 2021 est une hausse interannuelle de 2,6%. La hausse des prix est limitée par les carburants et combustibles dont les prix augmentent moins qu'en juin dernier. Le taux de variation sous-jacent, hors aliments bruts et énergie, est légèrement positif, à 0,2% de hausse interannuelle. **Les nouvelles prévisions d'inflation de la Banque d'Espagne la situent à +1,9% en 2021 et +1,2 % en 2022 et 2023.**

3 Finances publiques

Prix de l'électricité : le Conseil des Ministres a adopté un décret-loi, sorte d'ordonnance, pour réduire la TVA de 21 % à 10 % sur l'électricité jusqu'à la fin 2021 pour tous les consommateurs dont la consommation n'excède pas 10 kW par an, et à condition que le prix moyen soit supérieur à 45€/MWh. Pour les consommateurs vulnérables, la TVA sera fixée à 10 % indépendamment de la quantité consommée ou du prix du marché. Par ailleurs, pour les trois mois à venir, l'impôt sur la production de l'électricité sera suspendu. Il était prélevé à hauteur de 7% des recettes des ventes. Le Ministère des Comptes Publics estime la réduction finale de la facture des ménages à 12 %.

4 Emploi

Employés du secteur public : le Conseil des Ministres du 06/07 a approuvé un décret-loi pour la mise en place d'un Plan de choc pour réduire la temporalité dans les administrations

publiques. Ce plan limitera l'utilisation de contrats à durée déterminée successifs à un total de 3 ans. Il est prévu que 300 000 contrats deviennent des contrats à durée indéterminée d'ici 2025. Les administrations qui ne respecteraient pas cette mesure seraient « pénalisées » (sanctions pas précisées à ce stade).

Soutien aux PME : le Conseil des ministres a approuvé le 22/06 trois lignes de financement destinées à soutenir les PME et les entrepreneurs gérés par l'ENISA, une agence relevant du ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme. 98,5 millions d'euros seront répartis en trois lignes : Ligne Entreprises à Base Technologique (EBT) 2021 (20,5Md€), Ligne PME 2021 (57,5Md€) et Ligne Jeunes Entrepreneurs 2021 (205Md€). Ce poste permettra de financer plus de 600 projets d'entreprises pour un investissement induit estimé à environ 218 millions d'euros.

5 Innovation

Le secrétaire général de l'industrie et des PME, Raúl Blanco, et le Président de la région de l'Estrémadure, Guillermo Fernández Vara, ont signé le 25/06 un accord avec la société américaine Diamond Foundry, premier producteur mondial de plaquettes de diamant pour bijoux et semi-conducteurs. Le projet "Diamond Foundry II" vise à développer une usine à Trujillo pour la production synthétique de diamants de qualité semi-conducteur, alimentée par une centrale solaire photovoltaïque. Pour Raül Blanco, ce projet placera l'Espagne à l'avant-garde de l'industrie du diamant et sera essentiel pour la fabrication de semi-conducteurs à un moment où l'Europe souffre de leur coût élevé.

Le Conseil des Ministres du 06/07 a approuvé un rapport de l'avant-projet de la « Loi des Startups ». Le document est actuellement soumis à consultation publique. Parmi les mesures prévues on note la réduction de l'impôt sur les sociétés (passant de 25 à 15 %) pour une durée maximale de 4 ans, ainsi que la création d'un nouveau visa pour les personnes en télétravail (« nomades numériques ») voulant s'installer en Espagne.

6 Secteur immobilier

Loi logement : accord pour geler les prix à la location dans les zones en tension. Les partis de la coalition gouvernementale (PSOE et Unidas Podemos) avancent dans les négociations du projet de loi. Les communautés autonomes et les municipalités définiront les zones en question, pour une durée de 3 ans. Cette période pourra être renouvelée. Dans ces zones, les locataires auront le droit de renouveler leur contrat avec un loyer inchangé. Selon le calendrier présenté dans le Plan national de relance et résilience espagnol (PNRR), le projet devrait être discuté en Conseil des Ministres d'ici à la fin du mois de juin. Le projet a déjà un retard de 5 mois par rapport aux annonces initiales.

Santander annonce la création d'un fond d'investissement dédié à l'hôtellerie : la banque espagnole compte lever 100 M€ pour des opérations concentrées dans le sud de l'Europe. Le projet sera réalisé conjointement avec le fond britannique Signal Capital Partners, qui compte également lever 100M€. Ce nouveau fond, la Qignal Santander European Hospitality, proposera des investissements d'une maturité de 5 ans.

7 Secteur financier

Notations des banques : S&P abaisse la note de Sabadell, dégradée à BBB- contre BBB auparavant. La perspective pour cette banque est stable. **L'agence de notation a par ailleurs annoncé une amélioration de la perspective pour BBVA, Santander, Bankinter et Ibercaja, passant de négatif à stable.** Leur notation reste toutefois inchangée. La note et perspective de Kutxabank

restent stables. Les autres banques, dont Caixabank, n'ont pas été réévaluées. De manière générale, S&P juge que la banque espagnole a été « assez résistante » face à la pandémie. L'agence souligne le maintien des niveaux de capital et l'augmentation de la liquidité. **Elle incite à la vigilance sur les prêts non performants qui devraient « très probablement » augmenter fin 2021 et en 2022.**

Banques d'investissement : au 1er semestre 2021, J.P. Morgan confirme sa première place et BNP Paribas progresse à la 2ème place des banques d'investissement en Espagne en montant de revenus provenant de frais bancaires. Le classement reste dominé par les anglo-saxonnes, avec notamment Citi (3ème), Barclays (4ème) et Morgan Stanley (6ème). Santander et BBVA se placent en 5ème et 7ème position.

Crypto-monnaies : BBVA est la première banque de la zone euro à proposer l'achat de Bitcoins, *via* sa filiale suisse de banque privée. La banque espagnole estime qu'entre 10 à 20 % de ses clients de banque privée seraient intéressés par cet actif.

Opérations sur les marchés financiers : Santander a levé 1Md€ par la vente de dettes seniors vertes. La maturité est de 8 ans, pour une rentabilité à 0,67%. L'opération est un succès : la demande a dépassé de 2,8 fois l'offre. Il s'agit de la troisième émission d'obligations vertes par Santander, après deux opérations en 2019 et 2020, chacune d'1 Md€.

Restructurations bancaires : accord conclu entre CaixaBank et les syndicats, après l'absorption de Bankia. Il y aura finalement 6 452 départs, soit 14 % des effectifs et 1 534 agences fermeront, soit 28 % du réseau actuel. Le coût final s'élève à 1,9Md€ ; les gains annuels sont estimés à 770 M€ à partir de 2023, avec 290 M€ annuels supplémentaires à partir de 2025. La fusion se concrétise également avec la finalisation de l'harmonisation de la marque Caixa dans son réseau d'agence.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Responsable de la publication : Service économique de régional de Madrid
Rédacteurs : Basso Florian, Carranza Alvaro, Marañón Alexander, Margerin Sibylle, Meinzel Thomas, Roche Camille
Pour s'abonner : espagne@dgtresor.gouv.fr
Crédits photo : Photo de la page de garde par Luis García (Zagarbal) sous licence CC BY-SA 3.0